

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA21-(C-4.1)-003

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

A la séance ordinaire du 9 mars 2021, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

Le retrait d'une signalisation délimitant un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 587, 4e Avenue – District de Pointe-aux-Trembles.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.
